

évalué à \$200, et à cette somme ajoutez \$5 pour le ferrage de cette bête et vous imputerez le total sur le compte des dépenses courantes, ajoutez cela à la valeur du cheval; de cette façon, vous pourrez augmenter la valeur de cette bête et diminuer le chiffre des dépenses courantes; comptez en outre \$60 pour les soins d'un vétérinaire qu'il aurait fallu appeler pour donner des soins à ce cheval, dans le cas où il aurait pris le mors aux dents et où il se serait blessé; retranchez tout cela des dépenses courantes et ajoutez la différence à la valeur du cheval et diminuez d'autant vos dépenses courantes; ensuite prenez \$100 pour un nouveau boghei qu'il vous a fallu acheter pour remplacer celui qui avait été détruit quand le cheval avait pris le mors aux dents, au lieu d'imputer tout cela sur le compte des dépenses courantes, ajoutez-le au prix du cheval et vous pourrez démontrer à votre patron en lui faisant voir vos livres que vous avez un cheval évalué à \$465; que vous avez diminué de \$265 votre compte courant et que vous avez un excédent de \$530 pour l'année. Cela irait à merveille, peut-être, la première année, mais au bout de vingt ans de cette administration, si ce vieux cheval a atteint une valeur de \$4,000 ou de \$5,000 dans les livres du gérant, le cultivateur pourrait fort bien se résoudre à s'enquérir de cette affaire; il se dira peut-être: Il est très étrange, en vérité, que plus ce cheval vieillit, plus souvent il prend le mors aux dents; que plus il mange, plus souvent il faut requérir les soins du vétérinaire, et plus il détruit de bogheis quand il s'emballé, plus il a de valeur. Ce propriétaire de la ferme se dira: il y a quelque chose de louche là-dessous. Je crois que c'est précisément là le système de tenue des livres suivi dans les départements à Ottawa et que nos excédents de recettes reposent sur une base semblable à celle d'après laquelle on calculerait un excédent dans le cas de ce vieux cheval.

M. THOMAS A. LOW (Renfrew-sud) : Monsieur l'Orateur, à l'instar des honorables députés qui ont pris la parole de ce côté-ci de la Chambre, je féliciterai tout d'abord mon honorable ami le ministre des Finances (M. Fielding) pour le magnifique exposé qu'il a soumis à la députation cette année. Rarement, si jamais le fait s'est produit dans l'histoire d'aucun pays, un ministre des Finances a eu la bonne fortune de présenter un état si satisfaisant après quatorze années d'administration consécutive. En écoutant l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) j'ai été charmé de l'entendre comparer les ministres de la Couronne à des membres composant un bureau de direction. En prêtant mon attention aux discours des honorables députés qui ont pris la parole en cette circonstance, je me posais à moi-même cette

M. CHISHOLM.

question: ces honorables gentlemen de l'opposition ont-ils présenté quelque bonne raison pour démontrer que les ministres actuels ne devraient plus former partie du bureau de direction? Est-ce parce que l'honorable ministre des Finances, depuis quatorze ans, a présenté un état faisant voir une balance en faveur du compte des profits ou bien est-ce parce que le commerce de ce pays s'est élevé à \$239,000,000 qu'il était en 1896, à l'énorme somme de \$650,000,000 en 1909? Est-ce parce que la population du Canada a déposé aux banques trois fois plus de deniers qu'en 1896, soit l'énorme somme de \$771,000,000 comparée à celle de \$275,000,000 en 1896? Ou bien encore est-ce parce que certains actionnaires dégoutés, à l'instar de l'honorable député de Toronto-nord, se trouvent désappointés de ne pas avoir été élus au bureau de direction? Je crois que la meilleure réponse qu'on puisse faire à mon honorable ami de Toronto-nord se trouve dans le verdict de l'électorat en 1908. De chacun des membres de la gauche nous entendons la même plainte, c'est-à-dire que les dépenses ont augmenté; qu'au lieu de \$41,000,000 en 1896, nous dépensons aujourd'hui environ \$100,000,000.

J'ai ici les rapports de deux des corporations les plus puissantes du Canada et qu'est-ce que j'y trouve? Qu'en 1896, les dépenses d'exploitation du chemin de fer canadien du Pacifique s'élevaient à \$12,574,015, et qu'en 1909 elles avaient atteint la somme énorme de \$53,357,000. Je constate encore que les dépenses d'exploitation du Grand-Tronc en 1896 se chiffraient à \$7,442,485, et qu'en 1908, soit le dernier exercice dont je possède les états, elles ont atteint le chiffre de \$11,771,955. Dans le cas du chemin de fer canadien du Pacifique, les dépenses d'exploitation sont plus élevées de quatre fois que celles que l'on comptait en 1896, tandis que pour le Grand-Tronc, les chiffres ont doublé presque. Les honorables membres de la gauche vont-ils accuser ces corporations de mal administrer leurs affaires? Je suppose que mon honorable ami va me dire que ces compagnies ont étendu le rayon de leurs affaires. J'estime qu'il en est de même dans le cas du Gouvernement. Le pays s'est développé sans cesse. Si les dépenses d'exploitation de ces corps si bien administrés ont augmenté dans des proportions si considérables, n'est-il pas naturel que les dépenses du Dominion s'accroissent aussi? Mais, monsieur l'Orateur, la meilleure réponse que je trouve à cette accusation d'une dépense considérable, est contenue dans les paroles employées par l'honorable député de Toronto-nord quand il disait:

Leurs habits ne leur coûtent-ils pas plus cher aujourd'hui que sous l'ancien régime. Ne leur faut-il pas payer un plus haut prix le bois nécessaire à la construction de la moindre maison? Le fer n'est-il pas plus dis-